

## RETARDS ET DÉPARTS HÂTIFS

### RÈGLEMENTS

1. Les cours débutent à l'heure prévue. Si un élève arrive après que la cloche ait sonné, la mention **R** (retard) apparaîtra sur la feuille de présence.
2. Si un élève arrive après la 31<sup>e</sup> minute de l'heure, la mention **A** (absence) apparaît sur la feuille de présence.
3. Si un élève quitte avant la 31<sup>e</sup> minute de l'heure, la mention **A** (absence) apparaît sur la feuille de présence. Tout autre départ avant le son de la cloche sera noté par un **D** (départ hâtif) sur la feuille de présence.
4. Si l'absence d'un élève est justifiée par un billet médical, il doit le remettre à la secrétaire à l'accueil. La mention *Absence justifiée* apparaîtra à son dossier.

**Note :** Même si un élève a une permission spéciale pour arriver en retard ou pour partir plus tôt, les mêmes règles s'appliquent. Ces dérogations ne servent qu'à assurer un suivi de l'assiduité et de la ponctualité.

La direction